



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial**

**Bureau de l'Environnement et de
l'Utilité Publique**

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**sur la demande d'enregistrement présentée par la société FOUSSIER
au titre de la rubrique n°1510-2-b de la nomenclature des installations classées
pour l'extension des installations de stockage de matières combustibles se situant ZAC du Monné sur la
commune d'ALLONNES.**

Par arrêté n°DCPPAT 2021-0272 du 6 décembre 2021, le préfet de la Sarthe a décidé d'une consultation du public concernant la demande présentée par la société FOUSSIER dont le siège social se situe rue du Châtelet, ZAC du Monné, site MONNE 1 à ALLONNES, en vue d'obtenir une décision d'enregistrement au titre de la rubrique n°1510-2-b de la nomenclature des installations classées, pour l'extension des installations de stockage de matières combustibles se situant ZAC du Monné sur la commune d'ALLONNES.

La demande s'inscrit dans le cadre d'un projet d'extension de l'entrepôt existant déjà classé. Le projet prévoit notamment la création de 13 067m² de surface plancher, venant s'ajouter à la surface plancher existante de 18437 m². Deux nouvelles cellules de stockage nommées G et H seront construites dans la lignée des cellules existantes. La cellule H sera divisée en deux parties, H1 et H2, cette dernière sous-section étant susceptible d'accueillir une activité de stockage de produits dangereux.

Le dossier est mis à la consultation du public

du lundi 27 décembre 2021 au lundi 24 janvier 2022 inclus

à la mairie d'ALLONNES

et sur le site internet des services de l'État en Sarthe : www.sarthe.gouv.fr (rubriques « publications » - « consultations et enquêtes publiques » - sélectionner la commune d'ALLONNES)

Pendant la durée de cette consultation, le public peut formuler ses observations :

- sur un **registre ouvert à cet effet en mairie d'ALLONNES**, Esplanade Nelson Mandela 72700 ALLONNES, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public, durant la période de consultation, à savoir :

- Du lundi au jeudi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Samedi : de 9H00 à 12H00

(à l'exception des jours fériés et de fermeture exceptionnelle de la mairie au public)

- en s'adressant au préfet de la Sarthe, par lettre (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) ou **par voie électronique** (pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr) en précisant dans le sujet du message électronique l'objet de la consultation.

A l'issue de la procédure, le préfet de la Sarthe prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières, ou un arrêté de refus, ou engagera une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique.